



Caution pour une location

Par **calou886**, le **25/12/2013** à **22:34**

Bonjour,

Après 4 années de relation avec 1 femme je me suis porté garant avec son père pour elle pour une location d un appartement. Nous sommes 2 garants (son père et moi) La caution est limitée sur 1 période de 6 ans pour un montant total de 80000€.

Le bail a été signé le 4 septembre 2013. 2 mois plus tard elle rompe et je désire aujourd'hui me retirer de la caution.

Existe t'il une possibilité de retrait.

Est il possible de voir l'agence ou le propriétaire et leur expliquer la situation.

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Legalacte**, le **27/12/2013** à **14:28**

Bonjour,

A partir du moment où vous vous êtes porté garant du paiement du loyer, vous ne pouvez pas vous désister avant la fin de cette caution.

Par **janus2fr**, le **28/12/2013** à **12:00**

Bonjour,

La seule possibilité serait un accord amiable avec le bailleur, mais pourquoi se priverait-il d'une telle sécurité ?